

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE
CARCASSONNE

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Sous matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES DES
COMMUNES

OBJET :
CONVENTION DE
PARTENARIAT POUR
L'OPERATION
PROJET
ALIMENTAIRE
TERRITORIAL EN
LIEN AVEC LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES
CASTELNAUDARY
LAURAGAIS AUDOIS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 02 JUIN 2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 02 JUIN 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **18 JUIN 2025**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-158
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 10 juin 2025
Le Conseil Municipal de la commune de
Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER,
Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard
GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-
François VERONIN-MASSET, Préscillia GRANIER,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,
Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Régine SURRE donne pouvoir à Brigitte BATIGNE,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à
François DEMANGEOT,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel
RATABOUIL,
IMEDJADJ Nadia donne pouvoir à Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES
SERRES Béranger donne pouvoir à Philippe
GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le **18 JUIN 2025**

ID : 011-211100763-20250610-DB2025158-DE



Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal que la Commune de Castelnaudary a fait de la question de l'alimentation un axe fort de son action. Sa reconnaissance en qualité de capitale mondiale du Cassoulet en fait un acteur

majeur en matière de défense et de valorisation du patrimoine gastronomique et des productions locales. Ainsi, les projets et les actions autour de ces questions ont été multipliées avec notamment la mise en place d'actions de sensibilisation de tous les publics (scolaires, personnes âgées, sportifs...) sur le lien alimentation-santé, politique de qualité alimentaire pour notre restauration scolaire, mise en place d'une semaine « Fruits et Légumes en Fête », mise en place de l'opération « Lait et Fruits à l'Ecole ».

En 2021, la Ville s'est engagée dans une première démarche de mutualisation et d'échange avec la Communauté de Commune Castelnaudary Lauragais Audois dans le cadre de la mesure 13 du Plan de relance dédié au « partenariat Etat/Collectivités au service des Projets Alimentaires Territoriaux » en s'inscrivant à ses côtés dans le dépôt d'un Projet Alimentaire Territorial, co-porté par les deux structures. Cette coopération a été poursuivie en 2024 dans le cadre de l'Appel à Projet lancé par France Agrimer autour du Programme « Lait et Fruits à l'Ecole » auquel la Commune de Castelnaudary participe depuis de nombreuses années.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a lancé un appel à candidature national intitulé « soutien à la structuration des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) de niveau 2 pour la période du 13 septembre 2024 au 30 juin 2026 dont le dépôt de dossier s'est effectué le 13 septembre 2024. Cet appel à projet permet de bénéficier de subvention de 70 % du montant hors taxes pour l'action « Fête des Fruits et Légumes » et l'action « échanges intergénérationnels autour de la transition culinaire ».

Pour satisfaire pleinement à cet appel à candidature, en considérant que le programme « Lait et Fruits à l'Ecole » de France Agrimer est un succès, et la volonté de la ville de développer les actions autour du bien mangé et de la transmission des savoirs, confirmant la dynamique de travail en commun, il apparut nécessaire à la Ville aux cotés de la commune de Saint-Papoul de solliciter la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois comme chef de file de l'appel à candidature et d'organiser dans une convention les termes et les conditions dans lesquelles les parties s'associent.

La convention retrace les objectifs et la mise en œuvre générale du projet, l'ambition du développement territorial, sa coordination ainsi que les moyens engagés par chacun des signataires.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les termes de la convention ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le	18 JUIN 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	16 JUIN 2025
Par publication le :	18 JUIN 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Castelnaudary, le 10 juin 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

